



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Recolorant tapis

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                      recolorant tapis

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées              Colorant de tapis / pneu.

Utilisations déconseillées          Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur                              Decoction France.  
83, Voie de Tilleux  
88300 Rebeuville  
06 62 93 50 95  
contact@decoction.fr

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence          03 83 22 50 50 (Centre anti-poison)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                      Flam. Liq. 2 - H225

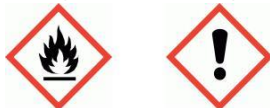
Dangers pour la santé humaine      Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement      Non Classé

Classification (67/548/CEE)          F; R11. Xi; R36. R67  
ou (1999/45/CE)

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement              Danger

Mentions de danger                      H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Recolorant tapis

|   |   |
|---|---|
| <b>Mentions de mise en garde</b>  | P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.   |
|   | P240 Mise à la terre/ liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.   |
|   | P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.  |
|   | P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  |
|   | P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.   |
|   | P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.   |
|   | P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  |
|   | P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.   |
|   | P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  |
|   | P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.   |
|   | P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.   |
|   | P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|   | P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  |
|   | P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  |
|   | P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.   |
|   | P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  |
|   | P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.   |
| P405 Garder sous clef.  |   |
| P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales. |   |

**Contient** propan-2-ol

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

|                       |  |  |
|-----------------------|--|--|
| <b>propan-2-ol</b>    | <b>60-100%</b>                                     |  |
| Numéro CAS: 67-63-0   | Numéro CE: 200-661-7                               | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX |
| <b>Classification</b> | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> |  |
| Flam. Liq. 2 - H225   | F; R11. Xi; R36. R67                               |  |
| Eye Irrit. 2 - H319   |  |  |
| STOT SE 3 - H336      |  |  |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Information générale</b> | En cas de doute, consulter un médecin rapidement.   |
| <b>Inhalation</b>           | Consulter un médecin si une gêne persiste.  |
| <b>Ingestion</b>            | Donner beaucoup d'eau à boire. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

## Recolorant tapis

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Contact cutané</b>             | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Rincer à l'eau.   |
| <b>Contact oculaire</b>           | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| <b>Protection des secouristes</b> | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Information générale</b> | Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.   |
| <b>Inhalation</b>           | Peut provoquer une gêne. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.  |
| <b>Ingestion</b>            | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Nausées, vomissements.   |
| <b>Contact cutané</b>       | Peut provoquer une gêne. Peut être légèrement irritant pour les yeux et la peau. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. |
| <b>Contact oculaire</b>     | Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.  |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Traiter en fonction des symptômes. |
| <b>Traitements particuliers</b>    | Non applicable.                    |

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

|   |   |
|---|---|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Aucun connu.  |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| <b>Dangers particuliers</b>             | Le produit est inflammable. |
| <b>Produits de combustion dangereux</b> | Aucun connu.                |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|  |   |
|--|---|
| <b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b> | Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.   |
| <b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>            | Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques. |

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Précautions individuelles</b> | Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. |
|----------------------------------|--|

## Recolorant tapis

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Aucun effet néfaste sur l'environnement aquatique connu. Pas considéré comme dangereux de l'environnement pour l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage** Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

**Mesures d'hygiène** Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Recolorant tapis

**Protection respiratoire**            Aucune recommandation particulière.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**    Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| <b>Aspect</b>  | Liquide.   |
| <b>Couleur</b>   | Noir.  |
| <b>Odeur</b>   | Alcool.  |
| <b>Point de fusion</b>   | -88°C  |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | 82 - 83°C @ 760 mm Hg  |
| <b>Point d'éclair</b>  | 12°C   |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | 1.5  |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2.0 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 12 |
| <b>Pression de vapeur</b>  | 6020 Pa @ 20°C   |
| <b>Densité de vapeur</b>   | 2  |
| <b>Densité relative</b>  | 0.78 - 0.79  |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Soluble dans l'eau.  |
| <b>Coefficient de partage</b>  | log Pow: 0.05  |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>   | 425°C  |
| <b>Viscosité</b>   | 2.43 mPa s @ 20°C  |

#### 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité**                            Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique**                Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**            Aucun connu.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**                Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter le gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles**            Oxydants puissants. Réducteurs forts.

## Recolorant tapis

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Peut émettre des fumées toxiques en cas d'incendie.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                  |  |
|------------------|--|
| Inhalation       | Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire.            |
| Ingestion        | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.                              |
| Contact cutané   | Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation.   |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Non applicable.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: 0.05

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

|                  |      |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1219 |
| N° ONU (IMDG)    | 1219 |
| N° ONU (ICAO)    | 1219 |
| N° ONU (ADN)     | 1219 |

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|                            |                                 |
|----------------------------|---------------------------------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) |
| Nom d'expédition (IMDG)    | ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) |

## Recolorant tapis

Nom d'expédition (ICAO) ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

Nom d'expédition (ADN) ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ADN) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •2YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

## Recolorant tapis

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

|   |  |
|---|--|
| <b>Information générale</b>                     | Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.   |
| <b>Publié par</b>                               | Responsable HSE.   |
| <b>Date de révision</b>                         | 03/09/2015   |
| <b>Révision</b>                                 | 1  |
| <b>Numéro de FDS</b>                            | 6255   |
| <b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>  | R11 Facilement inflammable.<br>R36 Irritant pour les yeux.<br>R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.           |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b> | H225 Liquide et vapeurs très inflammables.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.